

L'écho des associations n°102

Janvier 2020



Maison
Des Associations
de Strasbourg

MDAS.org



CENTRE DE RESSOURCE ET
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs et administratrices

L'année 2019 se termine pour notre nation sur des moments troublés avec des revendications fortes, voire des grèves et pour la Maison des Associations avec un espoir de renouveau.

Le conseil d'Administration et le personnel de la MDAS vous souhaitent à tous et à toutes de bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An et une année 2020 riche en « engagements » au niveau professionnel, associatif et personnel. En ce qui concerne l'engagement associatif, nous vous proposons de vous approprier le nouveau projet associatif au cours de moments conviviaux.

Bonnes fêtes à tous et à toutes et hop à l'année prochaine.

Le conseil d'Administration

[Retour au sommaire](#)

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

Mardi 28 janvier 2020 de 16h30 à 19h15 – Les experts-comptables au service du monde associatif

« Les experts-comptables au service du monde associatif »

3 experts-comptables spécialisés dans les questions associatives répondent à vos questions !

L'évènement s'articulera autour d'une plénière et de 3 ateliers au choix.

> Atelier 1 : Bénévolat et contributions en nature

> Atelier 2 : Le crowdfunding

> Atelier 3 : A la découverte du Mécénat

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

>> [Télécharger la plaquette d'information, cliquez ICI.](#)

Inscription obligatoire

>> [Pour vous inscrire, cliquez ICI](#) (avant le 20 janvier 2020)

Permanences Comptabilité/Fiscalité – Jeudis 9 et 23 janvier 2020

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide gracieusement et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité.

Uniquement sur rendez-vous, elles sont animées par un expert-comptable et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne deux jeudis par mois (le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois).

➤ Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

Bourse au bénévolat : Publiez et consultez des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ?
Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder à notre « [Bourse au bénévolat](#) » !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

[Retour au sommaire](#)

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

- **Actualités de la vie associative ...**

... vue à la loupe de la 17^{ème} édition de l'enquête « La France associative en mouvement » menée par Recherches et Solidarités.

Si le dynamisme de création d'associations reste à un niveau élevé à l'échelle nationale (environ 72 000 associations créées en France), pour le Bas-Rhin, l'on retrouve un dynamisme similaire : pour l'année 2018-2019, environ 850 nouvelles associations ont été déclarées dans le département. Sur la période récente, il s'est créé en moyenne chaque année 8,1 associations nouvelles pour 10 000 habitants (moyenne nationale de 10,8).

Le bénévolat reste une ressource solide pour le fonctionnement associatif, même s'il y a un léger tassement ces dernières années. Pour le Bas-Rhin, ce sont 29 035 salariés qui travaillent dans les associations encadrés et soutenus par des bénévoles. L'emploi associatif du Bas-Rhin évolue à un rythme tout à fait comparable à celui qui est observé au plan national. Il se distingue légèrement avec une augmentation en 2018, quand de nombreux départements se replient.

Si le moral des dirigeants associatifs s'améliore, les sujets d'inquiétude se focalisent toujours sur les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités, le renouvellement des dirigeants bénévoles, la situation financière et l'évolution des politiques publiques.

➤ **Références :**

- INSEE et tribunaux d'instance d'Haguenau, Molsheim, Schiltigheim, Strasbourg, Illkirch, Saverne et Sélestat. Traitement R&S.

➤ **Pour lire les articles complets :** [ici](#) et [là](#)

➤ **Pour une lecture approfondie :** [La France associative en mouvement 2019](#)

➤ **Source :** Newsletter N° 128, du 12/12/2019, Recherches & Solidarités

• **Engagement des jeunes**

Le volontariat et le service civique, un accélérateur ?

L'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) et l'Agence du Service Civique (ASC) ont réalisé une enquête qui s'est déroulée entre octobre 2017 et septembre 2018 sur un échantillon représentatif d'anciens volontaires en service civique.

Les premiers chiffres et résultats ont été dévoilés et ébauchent un premier état des lieux de l'engagement des jeunes, étant passés par le service civique ou pas. En moyenne, les volontaires en service civique ont des pratiques d'engagement comparables aux jeunes de 18-25 ans. A ce stade des résultats, il n'apparaît pas de différence significative entre l'engagement bénévole des jeunes de 18 à 25 ans et ceux ayant effectué un volontariat en service civique.

Et en même temps, 44 % des anciens volontaires estiment que le service civique a eu une influence positive sur leur envie de participer à du bénévolat.

La vraie plus-value du service civique semble se situer au plan de l'expérience vécue comme une réelle mixité sociale tant dans la rencontre des publics auxquels s'adresse la structure qu'au sein de la structure d'accueil elle-même.

Les résultats complets de cette enquête sont attendus au cours du 1^{er} trimestre 2020.

➤ **Référence :**

[INJEP, Agence du Service Civique, "Premiers chiffres et résultats de l'enquête INJEP-ASC", nov. 2019](#)

➤ **Sources :** [Newsletter Juris actualité n° 373](#), du 12/12/2019, Juris Editions

• **Le mécénat et les associations**

La fin de l'année approche et avec elle, le questionnement qu'ont les associations à propos de leur habilitation à délivrer des reçus fiscaux.

La diversification des sources de financement est une nécessité pour les associations, elles l'ont bien compris, et elles sont nombreuses à solliciter des donateurs, qu'ils soient privés ou entreprises.

Ceux-ci leur demandent si elles peuvent leur remettre un reçu fiscal.

Les associations d'Alsace-Moselle peuvent recevoir des dons, des donations et des legs. Cependant, elles ne peuvent pas nécessairement émettre des reçus fiscaux pour leurs donateurs.

Pour ce faire, l'association doit être d'**intérêt général**. Cette notion d'intérêt général est difficile à cerner, et, est une appréciation de l'administration fiscale. Les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts dressent une liste des organismes au profit desquels les versements ou dons ouvrent droit à la réduction d'impôt. L'administration fiscale précise **5 critères cumulatifs** pour déterminer si l'association respecte toutes les conditions fiscales pour bénéficier du mécénat.

Une association est considérée d'intérêt général, au sens fiscal, et donc éligible au mécénat, si elle respecte les 5 critères suivants :

- Elle doit exercer son **activité en France ou dans l'UE**, quelques exceptions pour les associations humanitaires
- Elle ne doit pas être fiscalisée, c'est-à-dire être **exonérée d'impôts commerciaux**
- Elle ne doit pas fonctionner pour un **cercle restreint de personnes** : si les activités de l'association servent exclusivement les intérêts de ses seuls membres, l'association fonctionne pour un cercle restreint de personnes et sera exclue du régime du mécénat.

- Le **don ne doit pas être lié à une contrepartie** ; il y a souvent confusion entre partenariat (sponsoring) et mécénat, le sponsor attend une contrepartie de la part de l'association, généralement en termes de communication.
- Elle doit présenter un caractère « philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. » (article du CGI).

L'association n'a pas l'obligation d'interroger l'administration fiscale pour se considérer légitime à émettre des reçus fiscaux. Elle peut faire sa propre analyse à partir des critères abordés ci-dessus.

➤ **Références :**

- Code Général des Impôts [CGI art. 200 paragraphe](#) et [CGI art. 238 bis](#)
- IR – Réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers – Conditions d'application – Conditions générales d'application [BOI-IR-RICI-250-10-10 § 130 à 220](#)
- IR – Réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers – Conditions d'application – Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général et d'autres organismes énumérés au 1 de l'article 200 du CGI. [BOI-IR-RICI-250-10-20-10-20170510](#)

➤ **Source :** La Newsletter des Associations & Fondations, Décembre 2019

Actualités

• Coup de projecteur sur l'association Le Migou

L'association est née, en 2009, de l'envie d'un groupe intergénérationnel, de partager des instants de convivialité, de découverte et de passion avec les jeunes et dont le « prétexte » était, et, est toujours le théâtre. Au fil des années et de sa vie, baptisée L'Ecureuil, elle est devenue le Migou, elle s'est ouverte à la danse, au fitness, à la prévention selon 4 axes : secourisme, incendie, environnement et santé-citoyenneté-social.

L'axe « Environnement » a donné lieu à différentes actions dont un partenariat avec les associations et autres organisateurs de manifestations par la présence de nombreux « *Cadets de la prévention* » lors de l'événement, comme lors de la Rentrée des associations en 2019, ou encore La Fête des peuples à la Meinau, ou la Fête de l'III à Illkirch-Graffenstaden.

Pour aller plus loin dans la prévention, l'association le Migou met à disposition des associations organisatrices d'événements de la vaisselle réutilisable à petits prix. Du gobelet réutilisable 20 ou 33 cl aux assiettes, en passant par des verres à vin, des bacs « gastro » et même des flûtes à champagne ...

Vous pouvez contacter l'association par :

Téléphone : 06 41 03 92 01

Courriel : migou.association@gmail.com

Site : <http://migouassociation.com>

• En cette période de grève et de difficultés de déplacement ...

... vous décidez de faire votre réunion de conseil d'administration à distance.

A l'heure où s'écrivent ces lignes, la grève s'installe et les associations, comme les individus s'organisent au mieux et comme elles peuvent.

Toutefois, les instances (bureau et/ou conseil d'administration, comité, assemblée générale ...) ne peuvent délibérer valablement à distance que si les statuts le prévoient explicitement. Dès lors, les décisions prises lors de cette réunion à distance seront valides. Les statuts sont le cadre juridique de l'association et si des pratiques de vote à distance ou de réunions de bureau ou d'assemblée générale par visioconférence ont été prévues et mentionnées, cela facilitera le fonctionnement de l'association.

Les statuts sont un « facilitateur » du bon fonctionnement de l'association. Mais rangés au fond d'un tiroir, ils ne servent pas l'association.

Dernière minute

• **SMIC au 1er janvier 2020**

Le **nouveau montant du SMIC** applicable à compter du **1er janvier 2020** vient d'être officialisé par Sibeth Ndiaye, porte-parole du Gouvernement à la sortie du Conseil des ministres. Cependant, le nouveau montant du SMIC 2020 doit encore être confirmé par décret.

Le SMIC est revalorisé de 1,2 %, ce qui porte le taux horaire du SMIC à 10,15 euros bruts. Le SMIC mensuel pour 35 h est de 1539,42 euros bruts.

Son augmentation a également des répercussions sur le calcul de la réduction générale des cotisations patronales, la rémunération des apprentis, etc.

Au-delà de savoir qu'aucun salarié ne doit percevoir une rémunération inférieure au montant du SMIC, ce montant est également intéressant pour les associations qui valorisent leurs bénévoles : le SMIC est le montant à partir duquel calculer la valeur « travail » des bénévoles.

➤ **Source** : Newsletter, Editions Tissot, 18/12/2019.

• **Gratification de stage 2020**

Lorsque la durée d'un stage dans votre entreprise dépasse deux mois, consécutifs ou non sur l'année civile ou universitaire, vous devez verser à votre stagiaire une gratification.

L'indemnité de stage est versée chaque mois et est due à compter du premier jour du premier mois de la période de stage.

Le montant minimum de la gratification est de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale.

En 2020, le montant du plafond horaire de la Sécurité sociale augmente. Il passe de 25 à 26 euros. La gratification minimale par heure de stage passe à 3,90 euros (26 x 15 %) en 2020.

➤ **Pour lire l'article complet** : <https://frama.link/bt1NY6w2>

➤ **Source** : Editions Tissot, 13/12/2019, la rédaction dans « *Rémunérations* »

Actualités de fonds ...

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée. Réflexions singulières sur la place des associations dans la société.

• **On n'arrête pas le progrès !**

Pour répondre au besoin de valorisation du bénévolat, un collectif d'associations a choisi de faire développer et de mettre à disposition un outil dédié : Bénévalibre est destiné principalement aux très petites associations. Bénévalibre est une application, un logiciel libre qui permet à n'importe qui de s'en emparer, de l'utiliser, le télécharger, le modifier, le redistribuer, l'installer en éditant ses propres règles. L'appli Bénévalibre est accessible par téléphone mobile et permet aux bénévoles et aux associations de renseigner et de suivre plus facilement les actions et le temps passé bénévolement.

Par exemple, cet outil va faciliter les déclarations d'heures de bénévolat sur le Compte Engagement Citoyen (CEC) au sein du Compte Personnel d'Activité (CPA).

Dès la conception du logiciel, il s'est avéré important de rendre le pouvoir aux utilisateurs, bénévoles et associations et permettre à qui le désire, moyennant quelques compétences techniques, d'installer sa propre instance si les services proposés en accès simple ne correspondent plus ou pas aux besoins. Cette application est très cohérente avec la logique défendue par *les Chatons* (Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires).

➤ **En savoir plus** :

- benevalibre.org
- [Lien direct vers l'application Bénévalibre](#)
- <https://chatons.org/>

➤ **Source** : Actualités, Associations mode d'emploi, du 28/11/2019, www.associationmodeemploi.fr

Appels à projets, prix, concours, etc.

Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.

Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre [site internet](#)

Appel à projets "Santé mentale des exilés : accompagner les personnes en souffrance psychique" – Fondation de France

Face à la pénurie de l'offre de soins pour les **exilés en souffrance psychique**, ce programme vise à soutenir les initiatives permettant de **prendre en charge un plus grand nombre de personnes** – soit parce que les activités ont lieu en groupe, soit parce qu'elles sont de courte durée, soit parce qu'elles reposent sur le bénévolat.

>> **Date d'échéance : 11 mars 2020 (à 17h)**

>> [Pour en savoir plus](#)

Appel à projets : Lancement de la 2ème édition des « Prix de l'inspiration en ESS » 2020

L'objectif des Prix de l'inspiration en ESS est de soutenir financièrement des projets ayant un ancrage territorial fort, mais également de faciliter leur mise en réseau et les aider à gagner en visibilité. Des dotations de 3 000 € à 13 000 €

>> **Date d'échéance : 5 février 2020**

>> Pour tout savoir sur l'appel à projets, [rendez-vous ici](#).

Les dossiers doivent être déposés en ligne jusqu'au 5 février 2020 via le lien <http://bit.ly/PrixInspiration>

La Fondation MAIF pour la recherche lance son nouvel appel à projets

Le thème de cette année : « les approches collectives de prévention des risques à l'épreuve des comportements individuels ».

Objectif : soutenir la recherche pour améliorer les connaissances et proposer de nouvelles solutions de prévention et de sensibilisation dans le domaine du risque.

>> **Date d'échéance : 21 février 2020**

>> Pour en savoir plus sur l'appel à projets et candidater, [rendez-vous ici](#)

Envoyer le dossier synthétique de candidature à contact@fondation.maif.fr et laurence.soullard@fondation.maif.fr (en copie) **au plus tard le 21 février 2020.**

Source : ADMICAL, Newsletter n°88, du 17/12/2019, www.admical.org

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre [site internet](#) !

- **Volontariat Européen (- de 30 ans)**

Parcours le monde

Parcours le Monde est une association de loi 1901 créée à Nancy en 2015. Une antenne a également ouvert à Strasbourg en mai 2017. Notre action vise à favoriser la mobilité internationale pour des jeunes de 16 à 30 ans ayant moins d'opportunités. Elle a également pour objectif de promouvoir les échanges, le dialogue interculturel et les initiatives citoyennes. Ainsi, l'association cherche, à travers la mobilité internationale, à concourir à l'autonomisation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Mission de volontariat de 2 mois à Thessalonique, Grèce

- promotion des programmes européens lors de festivals et camps
- Réalisation de sujets sur différentes questions sociales grâce aux différentes méthodes médiatiques

Mission de volontariat de 2 mois à Constanta, Roumanie

- Organisation de soirées interculturelles
- Création et encadrement d'activités pour des enfants

Mission de volontariat de 2 mois à Gvozd, Croatie

- Organisation d'activités artistiques ou sportives avec des jeunes en difficulté
- Sensibilisation aux programmes européens

Mission de volontariat de 2 mois à Gvozd – Croatie

- missions d'accompagnement et d'animation d'activités à destination de jeunes ruraux défavorisés avec l'organisation de camps de volontaires
- promotion du volontariat et du programme Erasmus +, etc. dans le but d'ouvrir ces publics à d'autres horizons. A pourvoir avant décembre 2020

Association KA.NE - Grèce

- Sensibilisation des habitants à l'importance de la sauvegarde de l'environnement
- Activités dans jardins et fermes pédagogiques (permaculture, recyclage, compostage des déchets et leur valorisation)
- Projet de création d'œuvres artistiques à partir d'objets destinés à la poubelle

Association Agros Environmental Group – Chypre

- Activités d'animation à l'environnement pour des enfants
- Plantation d'arbres et réflexion sur les enjeux locaux de l'environnement
- Participation au projet "I have a dream and it's green"

Commune de Bremanger - Norvège

- Animation d'activité pour des enfants et publics défavorisés
- Participation à un projet sur la préservation de l'écosystème et sa valorisation

Association Anime Paf – Portugal

- Développement d'un projet de ferme urbaine
- Aide dans l'organisation de conférence sur l'environnement et campagnes de sensibilisation
- Mise en place d'un projet artistique et d'éducation à l'environnement

Pour postuler à l'une de ces missions envoyer un mail à l'adresse suivante :

contact.grandest@parcourslemonde.org

- **Emplois**

Humanis

Le **collectif Humanis** recherche pour un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion de 6 mois (24h/semaine) :

>> **[un agent administratif – webmaster](#)**

>> **[un agent technique multimédia](#)**

[Retour au sommaire](#)

[Retour au sommaire](#)

La MDAS utilise vos données personnelles dans le seul but de vous tenir informés de ses actualités. Conformément au RGPD (entré en vigueur le 25 mai 2018), ces données strictement confidentielles ne sont en aucun cas transmises à un tiers. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en envoyant un mail à communication@mdas.org

Lettre électronique envoyée par la Maison Des Associations de Strasbourg
1a place des orphelins - 67000 STRASBOURG
03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Claude Schneider
Responsable de la publication : Fabienne Orban

Désabonnement : communication@mdas.org